

monter toutes les difficultés des différentes régions. D'autres lois comportent d'amples dispositions pour aplanir les difficultés de la ville de Montréal, sans qu'il soit nécessaire d'atténuer l'effet de la mesure législative sur laquelle ont tant misé les provinces de l'Atlantique.

Il est regrettable que nous partions ce soir, après avoir adopté ce projet de loi, en ignorant toujours ce qui se produira dans six mois si mes craintes les plus pessimistes se concrétisent. J'espère bien qu'elles sont sans fondement, mais il demeure que nous ignorons toujours ce qui se produira si personne ne cherche à s'implanter dans les provinces de l'Atlantique, si ce n'est ces industries qui ne peuvent percer à Montréal ou ne veulent pas y commercialiser leurs produits. Nous recevrons peut-être des demandes d'industries tertiaires semblables à celles qui sont déjà établies dans la région de l'Atlantique.

Je ne crois pas que nous ayons jamais dit qu'il fallait faire un centre industriel des provinces de l'Atlantique. L'industrialisation est souhaitable, mais nous ne la voulons pas nécessairement. Ce que nous voulons, c'est un programme que nous puissions accepter les yeux fermés. Nous voulons un programme qui nous permette d'élaborer des projets pour les quatre ou cinq prochaines années. Nous ne voulons pas constater un jour que ce que nous avons fait précédemment aurait dû être remis. Ce n'est pas suffisant, cela ne l'a jamais été et, à mon avis, cela ne le sera jamais.

Les conséquences politiques de l'actualité ne se feront pas nécessairement sentir n'importe où au Canada cet hiver, encore moins à Montréal. Il n'y a absolument pas moyen de lancer de nouvelles industries d'ici le printemps prochain. Le ministre devrait nous donner quelque assurance que l'on aboutira à quelque chose dans les provinces de l'Atlantique. D'après lui, il ne faut que deux ou trois semaines pour répondre à une demande, un peu plus dans quelques rares cas. Depuis qu'il a fait cette observation, j'ai reçu beaucoup de lettres et d'appels téléphoniques. Je ferai tenir cette correspondance au ministre s'il le désire. Elle porte sur des cas précis où il a fallu cinq, six, sept et même huit semaines pour répondre à des demandes. Pourtant, du moins de l'avis des requérants, on avait fourni tous les renseignements nécessaires pour donner suite aux demandes. Ces gens ont peut-être été mal renseignés, mais ce processus a pris beaucoup plus de temps que le ministre ne l'a laissé croire au Comité.

Même après cinq ou six semaines, l'application de ce bill ne se fera plus tellement sentir dans la ville de Montréal. Cependant, elles auront un effet à long terme sur le développement industriel des provinces de l'Atlantique. Deux ou trois ans après l'entrée en vigueur de cette loi, j'ai l'impression que l'industrie importante ne choisira pas de s'implanter dans la région de l'Atlantique si elle dispose d'une base économique dans la ville de Montréal.

J'avais espéré que le ministre allait accepter l'amendement que nous proposons hier plutôt que l'amendement symbolique qu'il a fini par accepter. Il est regrettable qu'il ait agi de la sorte. J'espère que le ministre trouvera moyen de dire à la population des provinces de l'Atlantique et des autres régions désignées exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire si cette mesure

tourne à l'échec. Ceci aura des répercussions très directes sur la réduction du nombre de demandes et sur la croissance que nous pouvons escompter.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que les députés commencent à être moins attentifs. A cause de l'heure tardive et du fait que certains députés libéraux veulent prendre la parole, je serai aussi bref que possible.

• (8.10 p.m.)

J'ai eu l'occasion de parler du bill quand on l'a présenté la semaine dernière et lors de l'étude en comité. Pourtant, ce soir je voudrais résumer ce que j'en pense avant son adoption. Premièrement, le bill C-205 a franchi l'étape du rapport. Quand le comité en a été saisi, nous avons pu entendre le ministre, le sous-ministre et les divers témoins convoqués. Nous en avons ensuite fait l'étude article par article et de nouveau, le ministre et le sous-ministre ont témoigné. Tout au long de l'étude du bill, j'ai été renversé parfois de constater le peu d'enthousiasme des ministériels pour le bill.

Une voix: Parlez pour vous.

M. Nystrom: A ma connaissance, le député de Mercier (M. Boulanger) n'a pas participé au débat. La seule intervention qu'il a faite jusqu'ici c'est d'émettre une protestation de son siège, ou d'invoquer le Règlement. C'est vraiment renversant. Je prends un peu le ministre en pitié. Je sais qu'il n'est pas très satisfait de certains membres de l'arrière-ban. Il doit être très déçu qu'ils n'aient ni défendu son bill ni émis d'opinions ou de critiques objectives. Je n'envisage pas son sort. La plupart des députés de ce côté-ci ne l'envisagent pas non plus, j'en suis sûr. Certains vis-à-vis feront ce soir, je suppose, au moins quelques commentaires à propos du bill. Je sais que le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) et le whip suppléant de ce parti jubilent. J'espère que certains prendront part au débat. Où sont ces députés et pourquoi ne participent-ils pas à la discussion?

Nous nous rendons tous compte, je crois, de la gravité du problème dont nous discutons aujourd'hui. Le projet de loi a pour objet la désignation de quelques régions de plus au Canada et la hausse du plafond des prêts et des droits. Nous reconnaissons tous que les problèmes régionaux au Canada sont aigus. Nous savons que le revenu moyen dans certains endroits comme Terre-Neuve est de beaucoup inférieur à la moyenne en Ontario. Nous savons que le revenu par habitant à Terre-Neuve n'a pas augmenté aussi rapidement qu'en Ontario, même si nous avons une politique régionale et un ministère chargé de s'en occuper. Nous savons aussi qu'il existe des problèmes régionaux partout dans le monde et que la situation du Canada n'est pas unique. En outre, nous savons que la situation spéciale au Québec a motivé jusqu'à un certain point le projet de loi à l'étude. Je ne nie pas l'existence de certains problèmes spéciaux au Québec, qu'ils doivent être résolus si nous voulons garder le Canada uni, si nous voulons que le Canada fête son deuxième centenaire un jour; mais je dirais qu'en dépit de tout cela le bill dont nous sommes saisis laisse à désirer à bien des égards.